



Le Statut des fonctionnaires : une garantie d'abord pour les citoyens

Emmanuel Macron vient à nouveau de s'illustrer par des déclarations dignes de la droite la plus libérale. Après avoir ravi le MEDEF en attaquant les 35h, l'ancien banquier d'affaires vient de s'attaquer au Statut des fonctionnaires. Cette stratégie du bouc émissaire, largement utilisée sous Sarkozy, vise avant tout à ce que les regards se détournent de l'échec total du gouvernement en matière économique et sociale, en particulier sur le front de la lutte contre le chômage.

En réponse à Macron, la CGT Fonction publique rappelle tout d'abord que l'un des principes régissant la carrière des fonctionnaires est celui de la garantie de l'emploi, et non celui de l'emploi à vie, qui relève du domaine du mythe.

La CGT souligne surtout que la garantie de l'emploi est avant toute autre chose une garantie pour les citoyens. En 2003, le Conseil d'Etat a rappelé que les principes statutaires fondamentaux de la Fonction publique, dont la garantie de l'emploi, sont « *destinés à assurer l'égal accès aux emplois publics, à garantir les fonctionnaires contre l'arbitraire et le favoritisme et à donner à la puissance publique les moyens d'assurer ses missions sur tout le territoire dans le respect des règles d'impartialité et de continuité* ». La garantie de l'emploi est donc, dans le cadre républicain, un moyen d'assurer aux usagers un service public rendu de manière impartiale, par des agents préservés des pressions politiques et partisans.

Au travers de la sortie du ministre de l'Economie, c'est bien le risque d'une instrumentalisation partisane de l'administration qui est posé, et donc la notion même de service public pour l'intérêt général.

Enfin, pour la CGT, la déclaration de Macron soulève l'enjeu de la pérennité de l'emploi dans notre pays. A l'inverse de Macron, notre organisation estime que la précarité ne peut devenir la norme. Elle rappelle d'ailleurs que dans la Fonction publique le taux de précarité est au minimum de 20%, réalité que notre organisation combat au quotidien.

Cette nouvelle provocation de Macron à l'égard des fonctionnaires ne peut que conduire à s'interroger fortement quant aux intentions réelles du gouvernement, alors que les organisations syndicales consultent actuellement les personnels quant à l'opportunité de signer le projet d'accord sur les Parcours professionnels Carrières et Rémunérations.

La CGT sait que les agents de la Fonction publique peuvent compter sur l'attachement des usagers à leurs services publics et à la Fonction publique. Elle appelle les personnels à la plus grande vigilance et à participer en nombre à la journée unitaire d'action interprofessionnelle du 8 octobre.

Montreuil, le 21 septembre 2015